

**Mairie d'Almayrac
30 Route de la Roucarié
81190 ALMAYRAC**

PROJET d'ALIENATION d'une PORTION de CHEMIN RURAL au ROSSOUL

Notice explicative

Situation géographique :

La partie de chemin rural objet du projet d'aliénation se situe sur le territoire de la commune d'ALMAYRAC, au ROSSOUL, **section A, parcelle 921 numéroté 90 chemin du Restoulienq**, propriété de Mme Aline PIERGIOVANNI.

La partie de chemin concernée se situe entre les parcelles A 159, A 916, A 917, A 919 appartenant à Mme Aline PIERGIOVANNI.

Propriétaires des parcelles voisines citées ci-dessus :

A 159 et A 919 : AL HOSSNI Sarah

A 916 et A 917 : Voirie communale

La portion de chemin concernée représente une surface 109 m². Cette surface est confirmée par procès-verbal de délimitation établi par la SARL LBP, géomètres en date du 6 février 2024.

Objet de l'opération :

La portion de chemin rural sera cédée à Mme Aline PIERGIOVANNI afin d'être intégrée à leur ensemble immobilier au prix forfaitaire de 100.00 € auquel s'ajouteront l'ensemble des frais administratifs (acte notarié).

Les frais de l'enquête et de publication restent à la charge de la commune.

Pièces du dossier :

Plan de situation

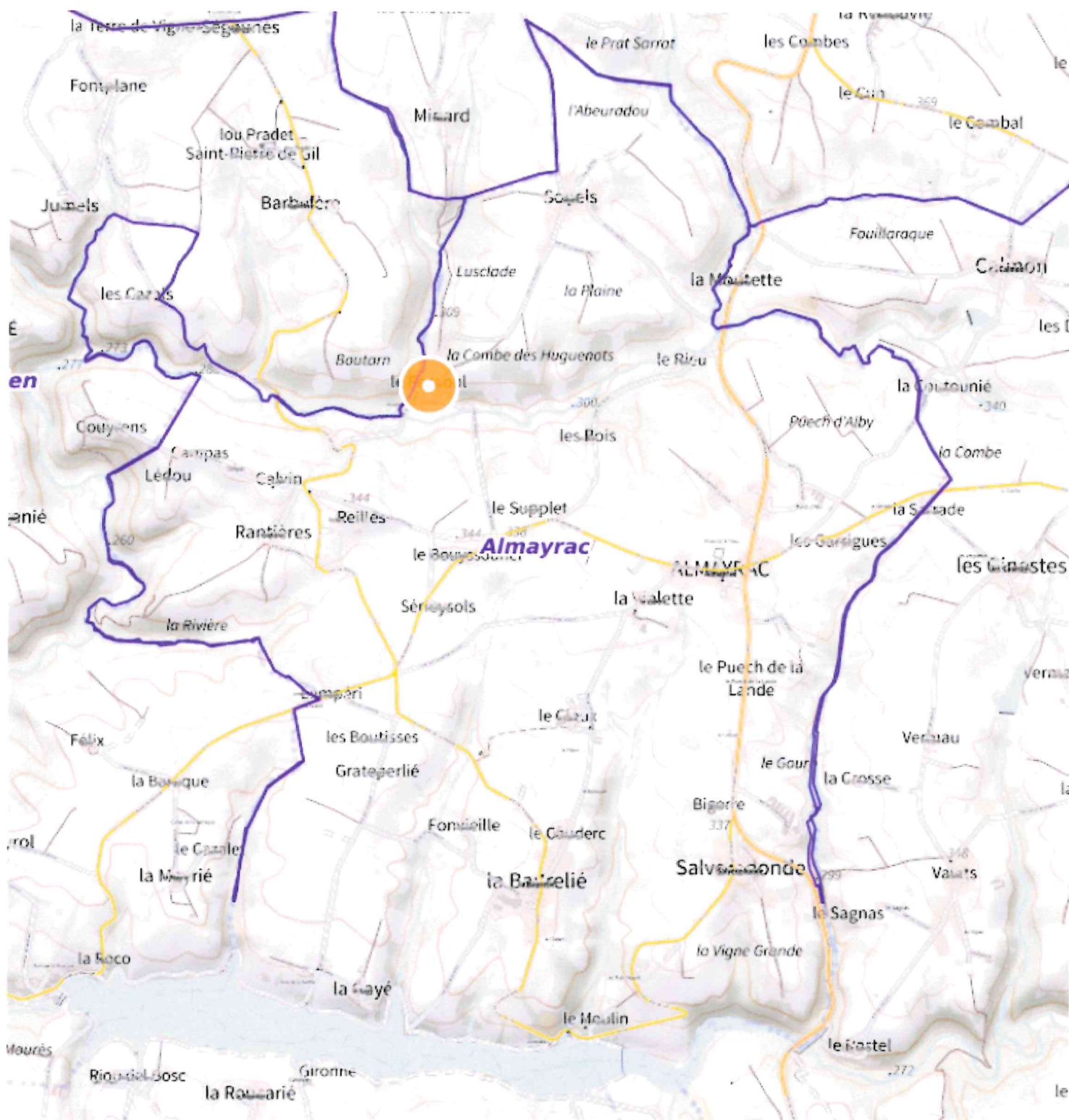
Plan cadastral

Délibération 2025-15 en date du 12/06/2025 portant avis favorable à l'ouverture d'une enquête publique

Arrêté n° 2025-23 en date du 10/07/2025 ouvrant l'enquête publique

Avis d'enquête publique

PLAN de SITUATION



Dossier : 231387

Date : 05/09/24

Echelle : 1/500

Géoréf. : RGF 93- CC44

Facteur d'échelle : 1

Nivellement : IGN NGF 69

PLAN DE DIVISION

Département : TARN

Commune : ALMAYRAC

Adresse : le rossoul

Cadastre : A N° 150-159-160

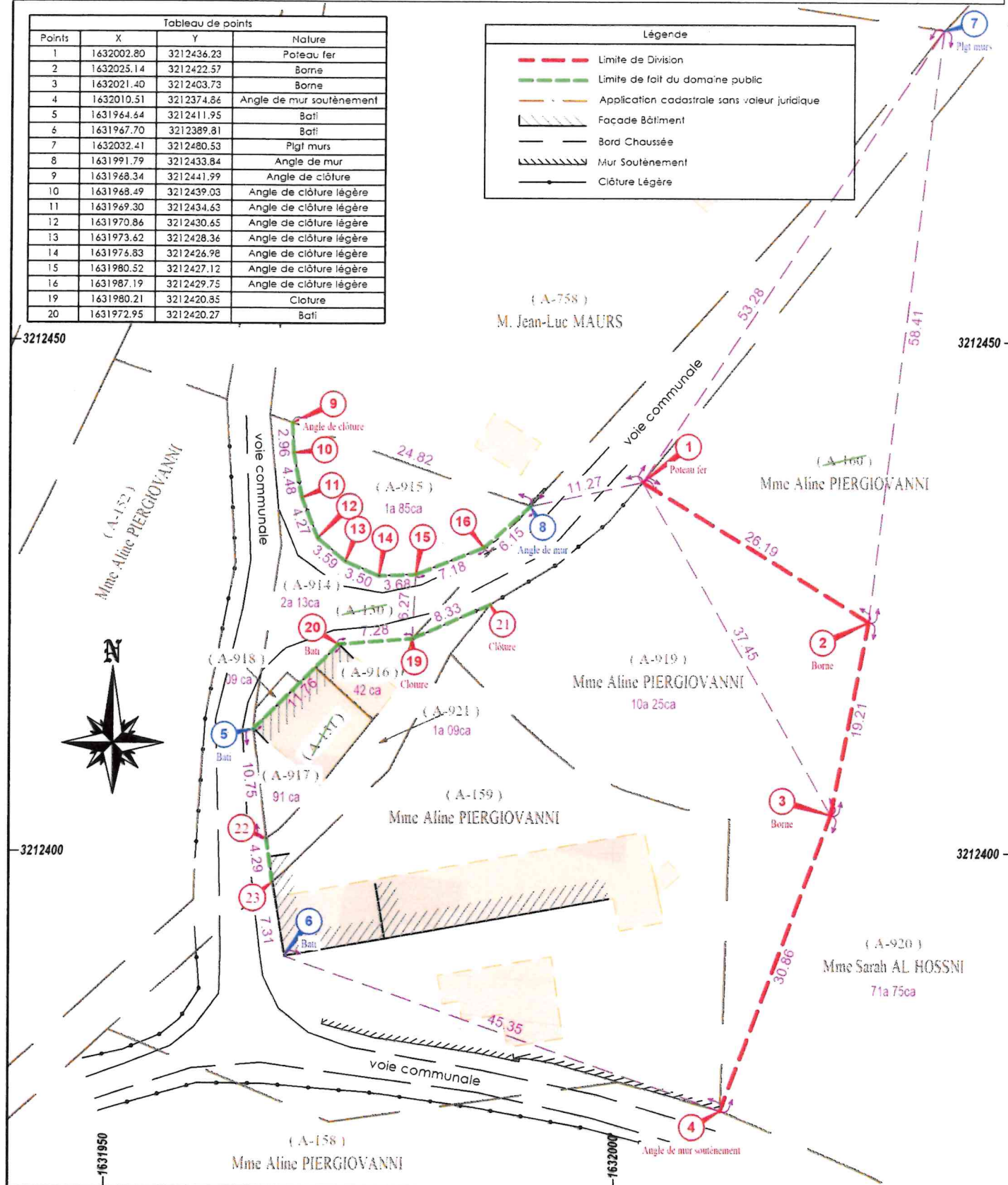
Propriétaire(s) : Mme PIERGIOVANNI



CARMAUX

Tableau de points			
Points	X	Y	Nature
1	1632002.80	3212436.23	Poteau fer
2	1632025.14	3212422.57	Borne
3	1632021.40	3212403.73	Borne
4	1632010.51	3212374.86	Angle de mur soutènement
5	1631964.64	3212411.95	Bati
6	1631967.70	3212389.81	Bati
7	1632032.41	3212480.53	Pigt murs
8	1631991.79	3212433.84	Angle de mur
9	1631968.34	3212441.99	Angle de clôture
10	1631968.49	3212439.03	Angle de clôture légère
11	1631969.30	3212434.63	Angle de clôture légère
12	1631970.86	3212430.65	Angle de clôture légère
13	1631973.62	3212428.36	Angle de clôture légère
14	1631976.83	3212426.98	Angle de clôture légère
15	1631980.52	3212427.12	Angle de clôture légère
16	1631987.19	3212429.75	Angle de clôture légère
19	1631980.21	3212420.85	Cloture
20	1631972.95	3212420.27	Bati

Légende	
	Limite de Division
	Limite de fait du domaine public
	Application cadastrale sans valeur juridique
	Facade Bâtiment
	Bord Chaussée
	Mur Soutènement
	Cloture Légère



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN
COMMUNE D'ALMAYRAC

81190 ALMAYRAC

Nombre de Membres :

En exercice	Présents	Votants
11	11	11

2025 – 15

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALMAYRAC

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ALMAYRAC (Tarn), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marc SENGES, Maire.

Date de la convocation : 12 juin 2025

Présents : SENGES Jean-Marc, GRANIER Séverine, VINCENS Véronique, LEROY Laetitia, BASCOUL Axelle, CAYRE Chantal, DINARO Daniel, MARCHISIO Romain, TEYSSEYRE Jérôme, ICHARD Nicolas, BERLOU Christian

Absents-excuses :

Secrétaire de séance : CAYRE Chantal

Objet : DELIBERATION POUR PROCEDER à L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE à L'ALIENATION d'une PORTION de CHEMIN RURAL

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi par Mme Aline PIERGIOVANNI, demeurant 29 rue du 8 mai 1945 à 81160 ST JUERY, propriétaire au ROSSOUL - 90 Chemin du Restoulienq sur ALMAYRAC.

Elle souhaite voir régulariser une situation très ancienne concernant une portion de chemin rural, référencé sous le numéro A 921 sis 90 Chemin du Restoulienq. Ce chemin passe au milieu de sa propriété, et n'est plus affecté à l'usage du public depuis très longtemps.

Cette portion de chemin rural entre dans le cadre d'une procédure d'aliénation, priorité sera donné aux riverains. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des suffrages exprimés**

DECIDE :

- de **PROCEDER** à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural référencé A 821, sis au ROSSOUL (90 Chemin du Restoulienq), en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le 13/06/2025

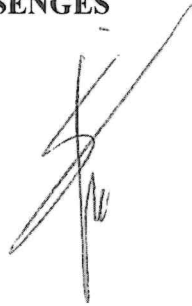
ID : 081-218100089-20250612-D_12062025_15-DE

SLOW

- d'AUTORISER M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette opération d'aliénation.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Almayrac, le 12 juin 2025
Le Maire,
Jean Marc SENGES



Le secrétaire de séance

C. Cayre
